



AVIS DE COURSE

Centenaire des Régates des J.O. de Paris 1924 - Acte 2

Cercle de la Voile de Paris - A.O.
Monotype National - Dinghy 12' - Finn - Europe - Laser/Ilca
Flying Dutchman - 470 - Star - Soling - Tempest - 2.4mR
Monotype de Chatou - Sharpie 9 m2
Grade 5A

du vendredi 14 au dimanche 16 juin 2024

La Seine, plan d'eau de Meulan – Les Mureaux (Yvelines)

30, rue Albert Glandaz – Tel: 01 34 74 04 80

- La mention [NP] (No Protest) dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a). - La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

PRÉAMBULE

Prévention des violences et incivilités : La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1 RÈGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV), 2021-2024*, incluant l'annexe C pour les courses courues en « match racing » et l'annexe D pour les « courses par équipes ».
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - pour les courses par équipes : Modification aux RCV : la RCV 26 est modifiée avec un Signal d'avertissement 3 minutes avant le départ.
- 1.5 - la RCV 40.1 s'applique à tout moment sur l'eau.
- 1.6 - lors du match-racing la règle RCVC.8.6 sera modifiée dans les Instructions de Course
- 1.7 - en cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir de 10H le vendredi 14 juin 2024 au Cercle de la Voile de Paris (C.V.Paris), à l'accueil.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information aux concurrents est consultable à son est consultable emplacement sur la terrasse du club-house du C.V.Paris.

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.3 Pour des raisons de sécurité, il est recommandé à tous les bateaux d'avoir une VHF à bord pour écouter les signalisations afférentes au trafic des péniches émises par le Comité de Course ou par le bateau de sécurité. Un canal dédié sera communiqué dans les Instructions de Course. L'utilisation de téléphone cellulaire est interdite sauf en cas d'urgence.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes invités par l'Autorité organisatrice et selon les limitations du nombre de places, comme suit : - Monotype National - Dinghy 12' International, Finn, Europe, Laser/Ilca, dans la limite de 5 places par classe:

- Flying Dutchman, 470, dans la limite de 2 places par classe, - Monotype de Chatou, Sharpie, dans la limite de 5 places par classe,
- Star bois classique, Star moderne, Soling, Tempest : dans la limite de 2 places par classe
- 2.4mR dans la limite de 5 places.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition ou "pratiquant".

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux invités peuvent se préinscrire en remplissant le formulaire d'inscription qui leur a été adressé par l'Autorité Organisatrice et en l'envoyant par internet à ladite autorité avec les droits requis.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>Monotype National</i>	<i>Gratuit</i>
<i>Autres monotypes en solitaire</i>	<i>50 euros</i>
<i>Monotypes en double</i>	<i>70 euros</i>

6 PUBLICITÉ

Sans objet.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation
d'inscription

Date	De	À
<i>Vendredi 14 juin</i>	<i>10 H</i>	<i>12 H</i>
<i>Samedi 15 juin</i>	<i>9 H</i>	<i>9 H 30</i>

Date	Briefing	1er Signal avertisse- ment		Classe
<i>Vendredi 14 juin</i>	14h00	15h30	Entrainement	Inter séries
		17h00 Fin		
<i>Samedi 15 juin</i>	10h00	10h30	Course par équipes	Monotype National Dinghy 12 International, Finn, Europe, Ilca, Sharpie 9m2, Monotype de Chatou
		14h00	Course par équipes quillards	Soling, Star, Star bois, Tempest et Dériveur Double Flying Dutchman, 4.70
		15h00	Course « Rejouons les Jeux »	Monotype National
		16h15	Match : 1924/2024	Monotype / Ilca
		16h40	Course par équipes Quillard	Soling, Star, Star bois, Tempest et Dériveur Double Flying Dutchman, 4.70
		17H30	Gande parade du Centenaire	
			Course par équipes	
<i>Dimanche 16 juin</i>	10h00	10h30		Monotype National, Dinghy 12 International, Finn, Europe, Ilca Sharpie 9m2, Monotype de Chatou, 2.4mR
		11h30	Course par équipes Quillards et Dériveurs doubles	Soling, Star, Star bois, Tempest et Flying Dutchman, 4.70
		12h15	Grande Régate de Clôture	Dériveurs solitaires et doubles, Quillards

7.2 Jours de courses :

En fonction des confirmations des inscriptions, la composition des équipes pourra être revue si nécessaire, la veille du 1er jour de course (jeudi 13 juin 2024). La répartition des concurrents dans les différentes équipes se fera par tirage au sort lors du briefing.

7.3 Nombre de courses : Courses à suivre selon les conditions météorologiques.

7.4 L'heure du signal d'avertissement de la course d'entraînement toutes séries du vendredi 14 juin est prévue à 15H30.

7.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **13H**.

8 **FORMAT DE L'ÉPREUVE**

Les bateaux courront sous 4 formats de courses.

8.1 **Format 1 : Course par équipes :**

Chaque équipe est composée de trois, cinq ou six bateaux différents.

Les équipes se rencontrent en match individuel : les 3, 5 ou 6 bateaux d'une équipe sont opposés aux 3, 5 ou 6 bateaux d'une autre équipe sur un parcours réduit.

L'épreuve consistera en une phase qualificative et une phase finale.

- Phase sélective : Les équipes seront placées dans une poule où chacun se rencontre. Un classement sera établi à l'issue de cette phase.
- Phase finale : La première équipe de la phase sélective sera opposée à la seconde.

Le dernier bateau du match fait perdre son équipe qui marque zéro point.

Chaque course par équipe remportée fait marquer un point.

Le Comité de Course se réserve le droit d'adapter le format en fonction des conditions météorologiques et du nombre d'inscrits.

8.2 **Format 2 : Match Racing :**

L'épreuve comportera deux parties :

- Une première phase de courses sélectives, courues en course en flotte, qui permettra de désigner les deux ou quatre bateaux de chaque classe qui participeront à la phase suivante
- Une deuxième phase, courue en match-racing, qui opposera les 4 participants de chaque classe en demi-finales et finales.

Le Comité de Course se réserve le droit d'adapter le format en fonction des conditions météorologiques et du nombre d'inscrits. Il déterminera le nombre de courses à courir.

8.3 **Format 3 : Course du Monotype National**

La compétition se courra en flotte sur le Monotype National.

8.4 **Format 4 : Course en flotte Interséries**

L'épreuve se courra sur des bateaux différents en groupe « dériveur » et en groupe « quillard ». Chaque bateau aura son rating FFVoile ou son coefficient.

9 **LIEU**

La zone de course sera située sur le plan d'eau de la Seine, au bassin de Meulan les Mureaux devant le CVP (Yvelines – 78130) 30, rue Albert Glandaz.

:

10 LES PARCOURS

Les différents parcours à effectuer seront

Format 1 : Course par équipes

Le parcours à effectuer sera de type construit avec bords de près, travers et de portant.

Format 2 : Match racing :

Le parcours sera de type aller-retour au vent/sous le vent avec contournement à tribord et une arrivée sous le vent.

Format 3 : Course en flotte Monotypie :

Le parcours à effectuer sera de type construit « aller – retour » entre des bouées situées en amont et en aval du plan d'eau.

Format 4 : Course en flotte Interséries :

Le parcours à effectuer sera de type construit « aller – retour » entre des bouées situées en amont et en aval du plan d'eau.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

En Course par équipes, les pénalités données par un « umpire » peuvent être plus importantes (2 tours selon RCV D2.5).

La RCV D2.2(a) est modifiée : « Il doit héler « Protest » et lever clairement le bras à la première occasion raisonnable pour chaque réclamation ».

12

CLASSEMENT :

12.1 1 course validée est nécessaire pour valider chaque format de compétition.

12.2 Pour les courses par équipes :

Pour Application de la RCV D3.

Quelle que soit la composition des équipes (3, 5 ou 6 bateaux), le dernier bateau du match fait perdre son équipe. Il marque zéro point.

Chaque course par équipe remportée fait marquer un point.

En cas d'égalité de points, l'équipe qui a remporté 1 point à dernière course a gagné le match.

12.3 **Pour le match racing** : le premier arrivé a gagné.

12.4 Pour les courses en flotte : application de l'ANNEXE A des RCV.

Le score d'un bateau dans un groupe doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score :

a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans un groupe sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans un groupe sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

12.5 Le système de classement est le suivant : Points a Minima de l'Annexe A des RCV.
En temps réel pour la Monotypie et en temps compensé pour l'Inters Séries.

13 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon du CVP.

13.1 [DP][NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15 m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

14 RÈGLES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement de police relative à la navigation sur la Seine le port d'un équipement de flottabilité individuel est obligatoire à tout moment.

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants:

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. »

En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 PRIX

Les prix et trophées seront attribués par catégories de format de courses.
Le prix de l'élégance sera remis à un équipage.

18 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

centenaire1924@cercledeavoiledeparis.fr

Informations sur les Courses :

Marie Thérèse Jourdas, Vice présidente, en charge des Compétitions, Evènements sportifs
T: 06 80 63 86 54, E-mail: m.jourdas@gmail.com

Accueil et restauration:

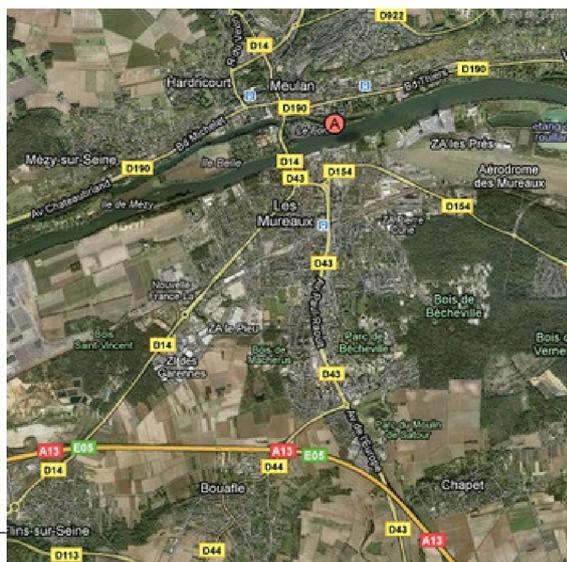
Julien Maréchet, Commissaire T: 01 34 74 04 80, E-mail:
commissaire@cercledeavoiledeparis.fr

Hôtels :

LA CHAUMIERE 1bis, rue des Pléiades 78130 Les Mureaux, tel : 33(0)1 34 74 72 50
Hôtel du FORT - 20, rue du Fort 78250 Meulan, tel :33 (0)1 30 04 18

ACCÈS : CERCLE DE LA VOILE DE PARIS

Cercle de la Voile de Paris : 30, rue Albert Glandaz 78 130 Les Mureaux.
Parking à bateau et lieu de rendez-vous : A 13 sortie 8 direction Les Mureaux puis route de Verneuil. Au premier feu, entrer à gauche au Cercle.



ANNEXE PRESCRIPTIONS FÉDÉRALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to RRS 64.4 (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to RRS 67 (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 76.1 (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to RRS 88.2 (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>